

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

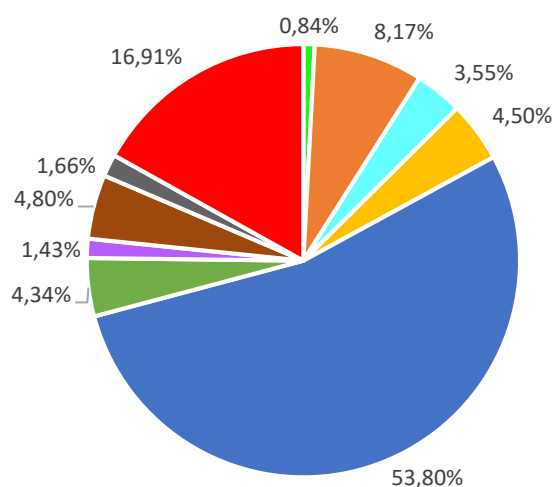


Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 927 028.61 €	2 176 781.92 €
Investissement	533 812.60 €	506 492.11 €

ANALYSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

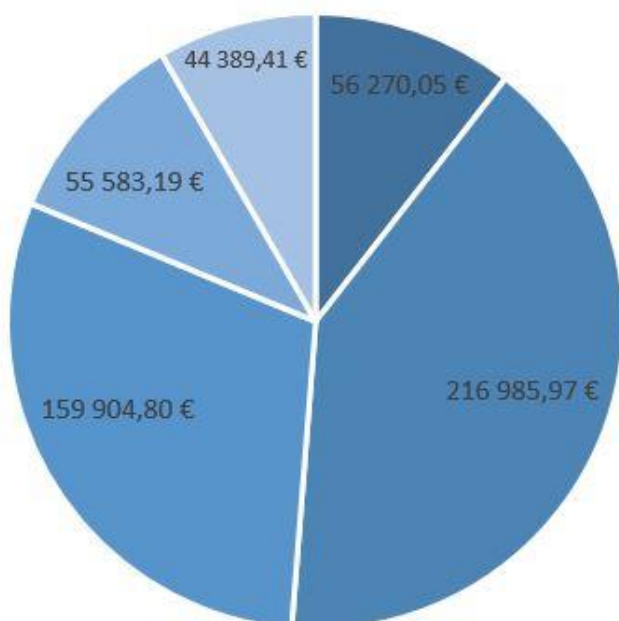
Assurances, intérêts d'emprunts	16 254.5 €	0.84%
Fluides (gaz, électricité, eau)	157 376 €	8.17%
Subv. versées (associations & CCAS)	68 430.44 €	3.55%
Écoles (fournitures, entretien, loisirs, transport, accueil collectif de mineurs)	86 713.50 €	4.50%
Charges de personnel	1 036 802.6 €	53.80%
Indemnités des élus	83 546.36 €	4.34%
Communication (FIF, publication, site Internet, Fêtes et cérémonies)	27 479.53 €	1.43%
Fournitures (petit équip., maintenance)	92 426.28 €	4.80%
Entretien (esp.verts, bât, véhicules)	32 055.90 €	1.66%
Divers (autres fournitures)*	325 943.50 €	16.91%



TOTAL DÉPENSES = 1 927 028.61 €

* Autres fournitures : cotisations aux divers organismes, taxes foncières, ordures ménagères, honoraires, locations mobilières, versements à des organismes de formation...

ANALYSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Remboursement d'emprunts	56 270.05 €
Jeunesse – Sport <i>Pumptrack, treuil basket Salle des Sports, écran interactif école élémentaire Jules Renard et velux, petit train école maternelle Jules Renard, mobilier et vaisselle ACM</i>	216 985.97 €
Environnement – cadre de vie <i>Récupérateur d'eau, étude panneaux photovoltaïques, panneaux d'entrée de ville, illuminations de fin d'année</i>	159 904.80 €
Police – Sécurité <i>Extension caméras + fibrage, alarme incendie MDA</i>	55 583.19 €
Travaux – Rénovation – Patrimoine <i>Chaufferie Salle des Sports, Salle des Fêtes, Maison des Associations, Mairie Terrasse + solde travaux presbytère, projecteurs Eglise, stores agence postale, matériel informatique</i>	44 389.41 €
TOTAL DÉPENSES =	476 863.37 €

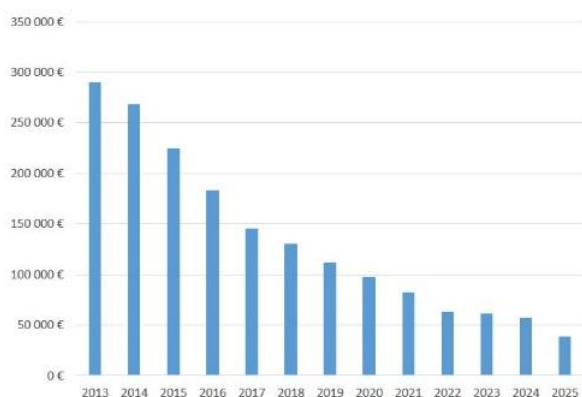
LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 DE LA COMMUNE

Le budget d'une commune se décompose en deux sections : **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses). C'est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal. Le budget de notre commune s'équilibre à 2 645 993.85 € en fonctionnement et 790 132.85 € en investissement soit **3 436 126.61 €** au total. Il est élaboré avec le souci majeur de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

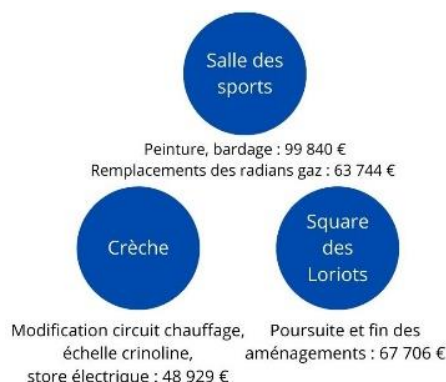
La section de fonctionnement

Elle affiche une prévision des recettes et des dépenses qui permettront à la commune d'assurer son rôle de service public tout au long de l'année.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des produits de services (location de salles, baux communaux), des impôts locaux, des dotations de l'Etat et de la Métropole du Grand Nancy. Pour rappel, on constate une baisse des dotations de l'état de 251 252 € entre 2013 et 2025 (cf. schéma ci-dessous).



La section d'investissement



Subventions aux associations

Dénominations	montant
Association Communale de Chasse Agréée	105.00 €
Anciens combattants Fléville	215.00 €
Anciens combattants Laneuveville	160.00 €
Art et nuances	600.00 €
Association familiale	500.00 €
Cabane (La)	220.00 €
Club des aînés	2 000.00 €
Comité des fêtes	3 100.00 €
Comité de jumelage	2 000.00 €
Don du sang	375.00 €
Dynapôle	8 840.00 €
Fléville loisirs	2 490.00 €
Groupement d'action sociale	9 195.00 €
Handball club Flavigny Fléville Richardménéil	1 190.00 €
Nancy porte sud	2 000.00 €
Stade Flévillois	1 165.00 €
Tennis club	1 370.00 €
USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)	210.00 €
Voix et lumières de Jehanne (Spectacle Terra-Lorreina)	5 000.00 €

Une subvention variable complémentaire de 10 653 € sera répartie en fin d'année entre les associations sportives selon les critères définis dans les conventions d'objectifs signées avec les clubs.

Pas d'emprunt en 2025

LES IMPÔTS À FLÉVILLE

Les taux des impôts locaux sont votés chaque année par le Conseil Municipal. La revalorisation des bases des valeurs locatives (1.7%) cumulées à un endettement maîtrisé depuis 2017 permettent à la commune, pour **la neuvième année**, de maintenir des taux d'imposition inchangés.

Pour 2025 :

- Taxe d'habitation : 6.18%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.47 % (10.47 % depuis 2017) + 17.24% (taux départemental) soit un taux global de 27.71%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.74 %

La capacité de désendettement de Fléville, ratio d'analyse financière des collectivités locales mesurant le rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre (551 312.52 €) et l'épargne brute du même exercice (249 753.31 €) est de 2 ans et 2 mois, bien en dessous du seuil national d'alerte qui est de 12 ans.

L'engagement de vos élus pour le maintien d'une fiscalité modérée est une priorité.

0 %

d'augmentation d'impôts sur la part communale